



联合国
粮食及
农业组织

Food and Agriculture
Organization of the
United Nations

Organisation des Nations
Unies pour l'alimentation
et l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная организация
Объединенных Наций

Organización de las
Naciones Unidas para la
Alimentación y la Agricultura

منظمة
الغذية والزراعة
للأمم المتحدة

F

COMITÉ DE L'AGRICULTURE

Vingt-huitième session

18 - 22 juillet 2022

Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires - Informations actualisées sur la suite donnée par la FAO, notamment le Pôle de coordination

Pour toute question relative au contenu du présent document, prière de s'adresser à:

M. Stefanos Fotiou
Directeur
Bureau des objectifs de développement durable (OSG)
Tél: +39 06 570 53920

Les documents peuvent être consultés à l'adresse www.fao.org.

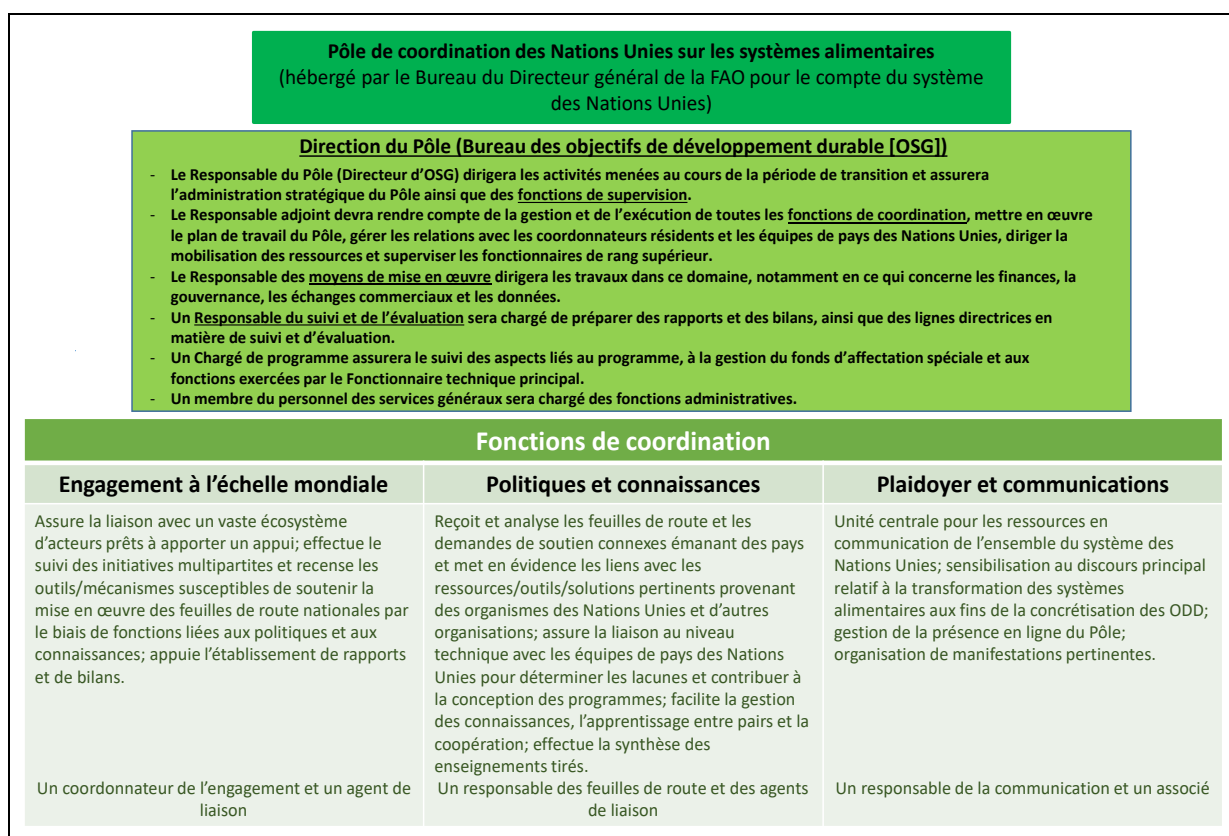
I. Résultats du Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires 2021 et création d'un Pôle de coordination des Nations Unies sur les systèmes alimentaires

1. Le Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires (ci-après «le Sommet») s'est tenu en mode virtuel le 23 septembre 2021, lors de l'Assemblée générale des Nations Unies.
2. Le Sommet a été une occasion sans précédent de donner les moyens à tout un chacun de tirer parti de la transformation des systèmes agroalimentaires, de favoriser un redressement solide et résilient après la pandémie de covid-19 et d'accélérer l'action menée aux fins de la concrétisation des objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies d'ici à 2030.
3. Au total, plus de 50 000 personnes, représentant 193 pays, ont suivi les débats en ligne, et 37 000 délégués inscrits ont participé à la manifestation. De par leurs contributions, les participants ont fait de la manifestation un «Sommet des peuples».
4. Dans son résumé de la présidence et sa Déclaration d'action, le Secrétaire général de l'ONU s'est engagé à ce que le système des Nations Unies dirige conjointement un Pôle de coordination des Nations Unies sur les systèmes alimentaires (ci-après «le Pôle») qui mobilise et mette à profit plus largement les capacités de ce système, à l'appui des activités entreprises à la suite du Sommet. La structure générale du présent rapport a été présentée à la cent soixante-huitième session du Conseil de la FAO dans le document portant la cote CL 168/6. Le présent document rend compte des faits nouveaux concernant la suite donnée au Sommet, au cours de la période allant de mi-novembre 2021 à la fin du mois d'avril 2022.
5. Au terme de consultations entre le Secrétaire général adjoint et les chefs de secrétariat de la FAO, du Fonds international de développement agricole (FIDA), du Programme alimentaire mondial (PAM), du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et du Bureau de la coordination des activités de développement (BCAD), il a été convenu que le Pôle serait hébergé par la FAO pour le compte du système des Nations Unies et placé sous la direction du Bureau des objectifs de développement durable de la FAO, directement rattaché au Bureau du Directeur général de l'Organisation. Le Directeur du Bureau des objectifs de développement durable assure déjà la direction du Pôle.
6. La supervision du Pôle incombera à un Groupe directeur composé des chefs de secrétariat des organismes ayant leur siège à Rome, du Bureau de la coordination des activités de développement et du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), ce dernier assurant dans un premier temps la présidence d'une Équipe spéciale de l'ONU créée pour l'occasion. La présidence de l'Équipe spéciale sera assurée successivement par les organismes des Nations Unies concernés possédant des liens étroits avec les activités du Pôle.
7. Les principaux faits nouveaux depuis la création du Pôle sont les suivants:
 - a) La structure organisationnelle préliminaire du Pôle a été mise au point au terme de consultations techniques menées auprès des organismes, fonds et programmes des Nations Unies qui soutiennent la création du Pôle. La structure est décrite à la figure 1, à la fin du présent document. La structure du Pôle fera l'objet d'un examen périodique permettant de s'assurer qu'elle soit toujours adaptée aux besoins.
 - b) Six organismes, fonds et programmes des Nations Unies se sont engagés à mettre à disposition/détacher des administrateurs spécialement affectés au Pôle. Il s'agit notamment de la FAO (deux administrateurs), du Bureau de la coordination des activités de développement, du FIDA, du PNUE, du PAM, de l'OMS (un administrateur chacun) et de l'UNICEF (un administrateur à mi-temps). Les organismes, fonds et programmes des Nations Unies ont annoncé qu'il s'agissait d'une première série de détachements, et que d'autres seraient envisagés à l'avenir.
 - c) Comme convenu par le Groupe directeur, le Fonds d'affectation spéciale du Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires, qui est actuellement hébergé par le PAM, a cessé ses activités le 31 mars 2022. Un nouveau fonds hébergé par la FAO sera créé à

l'appui du fonctionnement du Pôle. Il est prévu que le Fonds d'affectation spéciale hébergé par le PAM puisse être clôturé avec un excédent. Les donateurs pourraient alors envisager de continuer à soutenir les activités de suivi en permettant le transfert de cet excédent au nouveau Fonds d'affectation spéciale hébergé par la FAO.

- d) Une enquête d'évaluation a été menée afin de recenser les besoins en termes d'appui apporté aux Membres, le cas échéant, dans la poursuite de l'élaboration et de la mise en œuvre de feuilles de route et de coalitions orientées vers l'action à l'échelle nationale, qui passent par exemple par une assistance technique au niveau des pays et une aide à l'élaboration de politiques, fondée sur des données scientifiques et des éléments concrets. Les principales conclusions de cette enquête sont présentées à la section suivante du présent document.
- e) Un webinaire présentant les résultats de cette évaluation a été organisé le 24 mars 2022, et les organisateurs des systèmes alimentaires nationaux, les représentants permanents auprès des organismes ayant leur siège à Rome ainsi que les coordonnateurs résidents et les équipes de pays des Nations Unies ont été invités à y participer. Au total, plus de 600 participants l'ont suivi.
- f) À la suite du webinaire, le Pôle a programmé une série de dialogues sur les solutions concernant les systèmes alimentaires pour la période allant d'avril à décembre 2022. Des invitations ont été envoyées aux organisateurs des systèmes alimentaires nationaux, aux représentants permanents auprès des organismes ayant leur siège à Rome ainsi qu'aux coordonnateurs résidents et aux équipes de pays des Nations Unies.
- g) La direction du Pôle continue de collaborer avec les organismes, fonds et programmes des Nations Unies qui soutiennent le Pôle en vue d'établir sous leur version définitive son budget et son plan de mobilisation de fonds, conformément au principe de l'Unité d'action des Nations Unies.
- h) Le Directeur du Pôle et le Directeur adjoint désigné ont établi des contacts informels avec les organisateurs nationaux des systèmes alimentaires, les coordonnateurs résidents des Nations Unies et les équipes de pays des Nations Unies, afin de mettre en place une plateforme de soutien au niveau national, tout en évitant la création de nouveaux mécanismes ou de nouvelles structures.
- i) Le Directeur du Pôle a établi des contacts informels avec de nombreux acteurs qui ont exprimé leur intérêt à soutenir le Pôle et à y participer, notamment les nouvelles coalitions, les parties prenantes, les responsables des pistes d'action, la communauté scientifique et d'autres organisations internationales.
- j) Le plan de travail du Pôle a été approuvé par le Groupe directeur de la supervision le 22 avril 2022.

Figure 1: Informations actualisées sur le Pôle de coordination des Nations Unies sur les systèmes alimentaires



II. Évaluation des besoins des pays aux fins de la mise en œuvre de feuilles de route nationales pour les systèmes alimentaires

8. Le Sommet sur les systèmes alimentaires a servi de plateforme pour les «dialogues engagés à l'échelle nationale», mis en place par des organisateurs nationaux désignés par les gouvernements. Au cours du Sommet, les pays ont manifesté un même sentiment d'urgence quant à la nécessité de transformer les systèmes agroalimentaires au niveau national, afin d'assurer un avenir durable pour tous. Cet élan s'est concrétisé par la présentation de feuilles de route nationales pour des systèmes agroalimentaires durables et équitables d'ici à 2030. Sur les 148 pays ayant tenu des dialogues à l'échelle nationale, 103 ont présenté leurs stratégies nationales de transformation des systèmes agroalimentaires lors du Sommet.

9. Afin d'assurer le suivi des engagements pris par les pays lors du Sommet et d'aider ces derniers à mettre en œuvre leurs feuilles de route nationales, le Pôle a mené une «enquête sur les besoins des pays» au cours des mois de janvier et de février 2022, par l'intermédiaire des coordonnateurs résidents des Nations Unies et des organisateurs nationaux.

10. Au total, 84 pays ont répondu à l'enquête, ce qui représente plus de 80 pour cent des pays ayant présenté une feuille de route et témoigne de la nécessité impérieuse d'un appui de la part du Pôle.

11. Les premiers résultats de l'enquête ont montré que 52 pour cent des pays répondants avaient déjà approuvé leurs feuilles de route nationales, tandis que celles de 25 pour cent des pays répondants étaient à l'étude au titre de critères politiques et devaient être approuvées sous peu. Dans le même temps, la mise au point de feuilles de route nationales aux fins de la transformation des systèmes agroalimentaires demeure un processus non linéaire. Pour la plupart des pays (57 pour cent), la feuille de route est un «document évolutif», alimenté par des cercles vertueux successifs de réforme, de mise

en œuvre et d'évaluation de visions et de politiques aux niveaux sectoriel, multisectoriel et suprasectoriel, aux fins de la concrétisation des ODD.

12. Le Pôle procède à des consultations plus approfondies avec les pays. L'enquête a cependant permis de dégager les premières observations suivantes:

- a) Les pays semblent envisager une approche par étapes à l'horizon 2030, avec des bilans biennaux en guise de jalons, en donnant la priorité aux politiques systémiques axées sur le plaidoyer et au renforcement des institutions en tant que première étape menant vers l'évaluation prévue en 2023. D'autres domaines tels que la finance, les réseaux et les outils de suivi et d'évaluation devraient jouer un rôle plus important en aval, nécessitant un appui anticipé de la part du Pôle.
- b) Les pays ont fait la distinction entre les domaines qui revêtent une importance dans la réalisation de leurs objectifs en vue du bilan qui sera effectué en 2023, et les domaines dans lesquels ils souhaitent obtenir un appui spécifique de la part du Pôle.
- c) L'aide à l'obtention de financements est le principal objet des demandes adressées au Pôle (74 pour cent), mais les pays ne lui consacrent pas une priorité aussi élevée que celle accordée à la réalisation du bilan prévu en 2023.
- d) Les pays s'attendent également beaucoup à ce que le Pôle tire parti des liens établis, des outils existants, des connaissances et des réseaux pour jouer un rôle clé dans la mise en œuvre au niveau national (71 pour cent), sans pour autant fournir directement des moyens de mise en œuvre. Les demandes portant sur la facilitation du suivi et de l'évaluation par le biais de directives, de processus et d'outils sont également très nombreuses (68 pour cent).
- e) Des domaines tels que le plaidoyer et la formulation de politiques sont considérés comme étant hautement prioritaires dans le cadre des efforts axés sur la réalisation du bilan prévu en 2023. Les pays ne leur accordent cependant qu'une priorité de moyenne importance en termes de soutien requis de la part du Pôle (57 pour cent des répondants considèrent ces deux domaines comme étant prioritaires).
- f) À quelques exceptions près, les pays semblent confiants s'agissant de pouvoir faire avancer les questions ayant trait aux plateformes nationales multisectorielles/multipartites de manière autonome dans les contextes nationaux, et moins de la moitié d'entre eux (48 pour cent) considèrent ce domaine comme prioritaire pour bénéficier de l'appui du Pôle.
- g) Dans l'ensemble, cette distinction reflète probablement le sentiment et la conviction des organisateurs nationaux quant au fait que les appuis nécessaires dans un certain nombre de domaines sont souvent disponibles et même suffisants ou meilleurs au niveau national (équipes de pays des Nations Unies ou autres réseaux de parties prenantes), et seront par conséquent sollicités en priorité à ce niveau. D'autre part, l'obtention de financements et l'établissement de liens avec des coalitions, des parties prenantes et des initiatives afin de faciliter la mise en œuvre, l'accès aux connaissances et l'apprentissage entre pairs, ainsi que l'appui aux activités de suivi et d'évaluation, peuvent être perçus comme autant de lacunes au niveau des pays, que le Pôle pourrait contribuer à combler.

13. En ce qui concerne la mobilisation des fonds, les types d'appui nécessaires vont du soutien apporté en termes de ressources humaines et financières aux fins du renforcement des capacités locales et de la mise au point finale d'une vision nationale (consultants nationaux chargés de l'assistance au coordonnateur de la feuille de route, processus de dialogue, projet de plan de mise en œuvre), aux capacités techniques nécessaires à la planification des dépenses et des mesures, à la cartographie des financements, à l'incorporation de l'appui dans la programmation budgétaire sectorielle et infranationale et au suivi des dépenses.

14. Un certain nombre de pays ont demandé la mise en place d'un mécanisme de financement mondial spécifique permettant d'accélérer les interventions menées dans le cadre des feuilles de routes nationales, de catalyser la participation du secteur privé au niveau national et la compétitivité en son sein, de combler les déficits temporaires en matière de financement des projets ou de fournir un financement initial. Certains pays donateurs souhaitent que l'appui financier accordé à la mise en œuvre des feuilles de route nationales soit aligné avec les besoins des pays les plus démunis.

15. En ce qui concerne les réseaux et les connaissances, les pays ont appelé le Pôle à jouer un rôle décisif en répondant plus rapidement aux besoins en termes de soutien, en mettant en adéquation les besoins en matière de mise en œuvre et les solutions, et en promouvant la coordination entre les partenaires de mise en œuvre conformément aux programmes nationaux relatifs aux systèmes agroalimentaires. À cet égard, les coalitions se démarquent tout particulièrement en soutenant la mise en œuvre de mesures spécifiques figurant dans les feuilles de route, en facilitant l'accès aux connaissances et aux outils ou en permettant d'éliminer – grâce à des activités de sensibilisation au niveau mondial – les obstacles à l'instauration de systèmes agroalimentaires plus durables, d'ordre transfrontalier et normatif. La plupart des pays procèdent actuellement à la détermination de coalitions d'intérêt national et à la définition de leur propre participation ou requièrent davantage d'informations à cet effet.

16. En ce qui concerne le suivi et l'évaluation des progrès accomplis, plusieurs pays requièrent une assistance technique pour la création de bases de référence et/ou de cadres de suivi pertinents au niveau national, qui permettraient de suivre les interdépendances et les incidences sociales, économiques et environnementales, selon une approche intégrée. De nombreux pays souhaitent recevoir des orientations de la part du Pôle afin de mieux définir le cadre, les indicateurs, les exigences et la fréquence en matière d'établissement de rapports, et de déterminer les étapes clés qui permettent de maintenir la dynamique.

17. L'appropriation nationale des approches relatives aux systèmes agroalimentaires et des concepts qui y sont associés pourrait continuer à représenter un défi pour les décideurs. Par conséquent, les pays souhaitent bénéficier d'un appui continu en matière de plaidoyer ainsi que d'un accès facile à du matériel scientifique, des données, des éléments probants et des outils analytiques actualisés qui permettent de renforcer les approches, les collaborations et la gouvernance des systèmes nationaux et infranationaux.

18. De nombreux pays appellent également l'ONU à continuer à jouer un rôle de premier plan et de coordination, en dynamisant les coalitions, en encourageant la création de liens, en améliorant la cohérence entre les coalitions et en fournissant une plateforme commune pour la coordination et les échanges d'informations entre les organisations non gouvernementales.

19. Ils sollicitent également un renforcement de la collaboration avec les parties prenantes du secteur privé en ce qui concerne les infrastructures, l'innovation et la technologie, afin d'obtenir des gains rapides en matière de durabilité dans le cadre de la mise en œuvre des feuilles de route nationales.

III. Étapes à venir

20. Après la fermeture du secrétariat du Sommet sur les systèmes alimentaires, le Pôle accélère ses opérations à partir du début du mois d'avril 2022. Jusqu'à la fin de 2022, les activités du Pôle seront axées sur les principaux domaines suivants:

- a) Organiser des réunions de coordination avec les organisateurs nationaux et les coordonnateurs résidents des Nations Unies, ainsi que les équipes de pays des Nations Unies, afin de faire progresser l'appui apporté à la mise en œuvre des feuilles de routes nationales.
- b) Fournir une assistance technique en fonction des demandes des pays et des ressources disponibles.
- c) Préparer des rapports qui seront distribués lors du prochain Forum politique de haut niveau, qui se tiendra à New York en juillet 2022.
- d) Constituer un groupe d'intervention et de mise en réseau des parties prenantes.
- e) Mettre en place une plateforme consacrée à l'apprentissage entre pairs et à la coopération entre les coalitions de soutien et les pays.

-
- f) En collaboration avec le PAM, assurer la liaison avec les donateurs en vue de transférer l'excédent prévu du Fonds d'affectation spéciale du Sommet sur les systèmes alimentaires, hébergé par le PAM, au Fonds d'affectation spéciale hébergé par la FAO, afin de financer les opérations du Pôle.